



PROCEDURE DE REGULARISATION A METTRE EN OEUVRE

Par YANAU98

Bonjour à vous,

Je suis entré en France en 2006 avec un visa étudiant. A la fin de mes études en 2013, je me suis retrouvé en situation irrégulière depuis novembre 2013.

Toutefois j'ai découvert récemment qu'on avait une décision du tribunal (jugement d'exéquatur) qui date de 2004 par laquelle la cour d'appel de Paris reconnaît mon adoption par ma tante qui m'avait fait venir en France. On a retrouvé les documents et récupéré les duplicatas récemment à la cour d'appel.

Puis-je me prévaloir de cette reconnaissance d'adoption pour monter un dossier de régularisation de ma situation et dans quel cadre ?

Quel type de procédure me recommandez-vous dans un tel cadre ou tout autre svp ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vos conseils.

Excellente journée à vous.